

primer son entière approbation pour la manière dont les divers comptes sont tenus, manière qui rend l'examen de ces comptes facile, expéditif et satisfaisant.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,

Président,

D. STIRTON,
M. H. GOUDGE,
J. SIMPSON.

Rapport du Greffier.

CHAMBRE, DE COMITÉ,
26 Mai, 1874.

Au Président et aux membres du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le compte annuel des impressions du Parlement pour l'année finale expirée le 30 juin 1873, lequel s'élève à la somme de \$40,727.61.

Les livres et comptes accompagnés de leurs pièces justificatives, sont prêts pour l'appareil.

Le comité remarquera que les frais de service sont plus élevés qu'à l'ordinaire, mais en consultant le dernier rapport annuel, il verra que cet excédent de dépense était prévu par les frais y énoncés. Il lui faudra aussi tenir compte de l'augmentation de 27 par cent sur les premiers prix du contrat.

La reliure est supérieure à celle des impressions de la précédente session, et cet ouvrage a été exécuté sans retard après la livraison des feuilles par l'imprimeur.

Le papier d'impression fourni était de la qualité voulue.

L'espace demandé par le comité pour y déposer les feuilles imprimées a été obtenu, et il remplit l'objet désiré, autant que les voûtes le permettent.

À venir jusqu'en août dernier, la partie anglaise des impressions a bien marché, et selon la recommandation du comité, " que l'ouvrage sera exécuté sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier l'ordonnera ; " mais dans ce mois, des difficultés surgirent entre l'entrepreneur et ses ouvriers, qui nécessitèrent la fermeture de ses ateliers, mais bien que cette interruption ne fut que temporaire, elle n'en retarda pas moins l'exécution de l'ouvrage ; et de l'emploi de nouveaux ouvriers non au fait de ce genre d'ouvrage, il résulta beaucoup de confusion et d'embarras ; mais lorsque le parlement se réunit en octobre dernier, nous pûmes néanmoins mettre à la bibliothèque, pour l'usage des députés, une série complète de la version anglaise des journaux et documents de la session.

Quant à la partie française, ainsi que les traducteurs français s'en étaient plaint, était si en arrière, vu surtout la prévision d'une prochaine rentrée des Chambres, que je crus devoir attirer l'attention de l'entrepreneur sur cette clause de son contrat qui pourvoit à ce que " dans le cas de retardement, l'exécution de l'ouvrage puisse être confiée à une autre personne, " et lui suggérant qu'il serait de son avantage de se procurer de l'aide, du dehors, plutôt que de m'obliger à ce faire. À cela, il fit valoir l'impossibilité où il était de ne pouvoir trouver à Ottawa le nombre nécessaire de typographes français, mais il envoya une partie de l'ouvrage à Montréal, et maintenant l'arriéré est presque regagné.

Conformément aux instructions du 10^{me} rapport du comité (21 mai, 1873), j'ai fait publier, dans les différents journaux désignés, " des annonces demandant des soumissions pour le service des impressions du parlement, telles soumissions devant être envoyées pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la prochaine session du parlement. "

J'ai reçu plusieurs soumissions avant la réunion des chambres en octobre dernier, mais comme il n'a point été nommé de comité pendant cette session, elles sont restées scellées et en ma possession. Je les soumetts maintenant au comité.

Dans la forme ordinaire, j'ai transmis au ministre des finances une estimation de la somme qu'exigera probablement le service des impressions pour l'année commençant au 1^{er} juillet 1874, et dont le montant est de \$40,000 sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY

Greffier du Département des Impressions du Parlement.